



Meauzac

informations



Décembre 2013

numéro 27

Le mot du Maire

L'actualité mondiale ou nationale contient de bonnes et de mauvaises nouvelles. Des images de joie et de bonheur mais, hélas, également des images parfois insoutenables.

Nos petits villages ne sont pas à l'abri et Meauzac en particulier. C'est la raison pour laquelle nous devons tous ensemble demeurer très vigilants pour conserver une qualité de vie qui, malgré quelques imperfections, est très enviée par de nombreuses personnes.

Habiter un petit village profère des droits mais aussi des devoirs. La municipalité montre l'exemple en jouant le rôle de locomotive. Elle impulse les structures qui font la vie du village : commerces de proximité, assainissement, agrandissement de l'école, maintien et augmentation du panel des professions libérales, recherche et arrivée d'un second médecin, etc, etc...

Ce combat est un long combat qui est loin d'être terminé. De nombreuses réalisations structurantes sont à venir mais, comme le dit cet adage « Paris ne s'est pas fait en un jour ». Meauzac s'est bâti avant, se structure maintenant et s'améliorera après. Voilà résumé ce qu'est la longue route de la gestion municipale.

Je réitère mes mots de début de propos. C'est tous ensemble, par notre dévouement (tissus associatif), par notre civilité (respect des voisins, vigilance sur les errances de nos amis à quatre pattes, respect des places de stationnement), par notre engagement et notre sincérité à voir notre vie quotidienne se dérouler en toute quiétude, que nous ferons de Meauzac un village où il fait bon vivre.

Je profite de cette période de fêtes pour vous dire combien il est important de penser à sa famille, bien entendu, mais également aux voisins, aux gens en difficulté, afin de leur apporter un soutien moral très important.

Au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, je vous souhaite de très bonnes fêtes de Noël et une excellente année 2014.

Le Maire,
José Lacombe

Sommaire

<i>Plan d'urbanisme</i>	2
<i>Taxes urbanisme et assainissement</i>	2
<i>Nouveau médecin</i>	3
<i>Aide aux devoirs scolaires</i>	3
<i>Rythmes scolaires</i>	3
<i>Lotos</i>	3
<i>Assistantes maternelles</i>	4
<i>Actions de SDE82</i>	4
<i>Maison des associations</i>	4
<i>Inscription listes électorales</i>	5
<i>Conseil municipal</i>	6
<i>Communauté de communes</i>	8
<i>APEM</i>	15
<i>TRT Judo 82</i>	15
<i>Anciens combattants</i>	16
<i>Club de tir</i>	17
<i>Tarot club</i>	17
<i>Amicale des jeunes d'antan</i>	17
<i>Comité des fêtes</i>	18
<i>Automobiles anciennes</i>	18
<i>La Gaule meauzacaïse</i>	18
<i>Foot Les terrasses du Tarn</i>	18
<i>Pour le plaisir</i>	19
<i>Jeunesse sportive meauzacaïse</i>	19
<i>Bon pied Bon œil</i>	20
<i>Etat civil</i>	21
<i>Informations utiles</i>	23

Cérémonie des vœux

La soirée de cérémonie des vœux se déroulera le samedi 11 janvier 2014 à partir de 18 h 30 à la salle des fêtes de Meauzac. Un apéritif clôturera cette cérémonie.

Plan local d'urbanisme :

Arrêt des projets de révisions avec examen conjoint

Par délibération du 18 mars dernier, le conseil municipal a prescrit les révisions n°1, n°2 et n°3 avec examen conjoint des personnes publiques associées du PLU. Ces révisions ne portent pas atteinte aux orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Révisions n°1 et n°2

Les nouveaux choix d'aménagement qui ont été faits concernent, pour la révision n°1, la transformation d'une partie de la zone N en zone 1AUe et, pour la révision n°2, d'une partie de la zone A en zone 1AUe au lieu-dit Peyroutas. Elles ont été engagées afin de permettre l'installation des trois artisans dans cette nouvelle zone et la suppression de la zone 2AUe à Bois Vieux en compensation.

Révision n°3

Cette révision concerne la modification du tracé de la zone naturelle (N) en la réduisant à 40 mètres du ruisseau de Guignès au lieu des 60 mètres existants au niveau des parcelles cadastrées C1046, 1047 et 1049 situées au lieu-dit Peyroutas. Ces projets de révision ont été soumis à la concertation du public qui consistait en un affichage en mairie, une insertion dans le bulletin municipal ainsi qu'une information orale dispensée à toute personne qui en ferait la demande.

Aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, le bilan de la concertation est favorable et le conseil municipal a décidé de poursuivre la procédure.

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) a été saisie et a rendu le 18 novembre dernier un avis favorable aux projets.

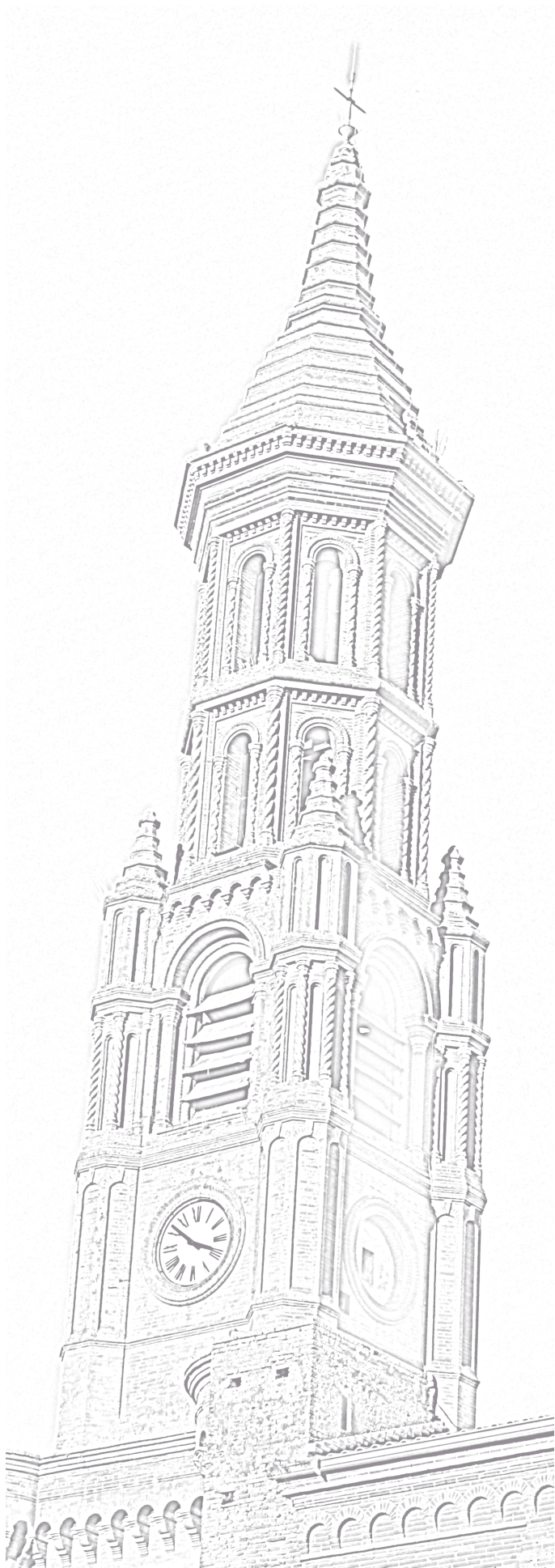
La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a également été consultée et doit rendre un avis au plus tard le 30 janvier 2014.

Dès réception, une enquête publique, d'une durée d'un mois, sera engagée. L'information sera diffusée dans les journaux locaux et en mairie.

Regime des taxes d'urbanisme et d'assainissement

Suite à une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable de travaux), les pétitionnaires sont redevables, selon la nature des travaux, de la redevance archéologie (taux : 0,40%) et de la taxe d'aménagement qui se décompose en deux parties :

- Taxe d'aménagement communale, taux à 3%
- Taxe d'aménagement départementale, taux à 2,20%



Assainissement collectif : taxe de raccordement à l'égout (délibération du 19 février 2010)

- pour une maison neuve 2 500 euros.
- pour une maison existante 915 euros

Assainissement non collectif : Coût de la prestation du SATESE lors de la mise en place d'un nouveau dispositif d'assainissement autonome ou d'une réhabilitation : 150 € facturés par la commune (délibération du 13 décembre 2007).

Un nouveau medecin est installé depuis le 2 septembre

Madame Pascale Dupont occupe depuis le 2 septembre dernier, le second cabinet médical. Elle est spécialiste en médecine générale, acupuncture, hypnothérapie et rigologie.

Vous pouvez prendre rendez-vous au 05.63.02.04.64 ou en s'inscrivant à l'adresse suivante : <http://www.monrendezvous.fuledotam.fr>

Aide aux devoirs

En partenariat avec l'APEM et l'équipe enseignante, le conseil municipal a mis en place une aide aux devoirs à destination des élèves de l'école élémentaire qui débutera le lundi 6 janvier 2014.

Ce soutien sera assuré par Monsieur Noël AZZARA les lundis et jeudis de 17 h à 18 h dans la classe attenante à la bibliothèque.

La prestation sera facturée 2€ et comprendra la garderie. Le règlement sera effectué avec les tickets de garderie à acheter à la mairie.

Le nombre de place étant limité, une inscription doit être réalisée par le biais des fiches déjà utilisées pour la cantine scolaire et distribuées par les enseignantes.

Rythmes scolaires

Lors du conseil d'école du 12 novembre 2013, l'équipe enseignante, les représentants de l'APEM et de la commune ont fait le constat que les horaires des activités pédagogiques complémentaires n'étaient pas adaptés aux jeunes enfants.

L'inspecteur d'académie a été saisi d'une demande de modification de ces horaires qui a été acceptée. Ainsi, à compter du 6 janvier, les emplois du temps seront les suivants :

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	9h – 12h	9h – 12h	APC 9h – 10h COURS 10h – 12h	9h – 12h	9h – 12h
Pause	12h – 13h45	12h – 13h45		12h – 13h45	12h – 13h45
Après-midi	13h45 – 16h15	13h45 – 16h15		13h45 – 16h15	13h45 – 16h15

Lotos

Janvier

- Vendredi 3 Tarot
- Vendredi 10 Football
- Vendredi 17 APEM
- Vendredi 24 Inter-associations
- Dimanche 26 Anciens combattants (14 h 30)
- Vendredi 31 Tennis

Février

- Vendredi 7 La Gaule Meauzacaise (Pêche)
- Vendredi 14 Ecole
- Dimanche 17 Eglise réformée (14 h 30)
- Vendredi 22 Football
- Vendredi 28 Tennis

Mars

- Vendredi 7 Football
- Vendredi 14 Tennis
- Vendredi 28 TRT Judo

Avril

- Vendredi 4 Football Terrasses du Tarn
- Vendredi 11 Football
- Vendredi 18 Tennis

Mai

- Vendredi 2 Football
- Vendredi 9 Tennis
- Vendredi 16 Football Terrasses du Tarn
- Vendredi 30 Comité des Fêtes

Le loto du Téléthon du 6 décembre a permis de reverser 1 658 € à l'AFM.

Le Relais Assistantes Maternelles a fêté Noël en musique

Le mardi 10 décembre 2013 à la salle annexe de la salle des fêtes de La Ville Dieu Du Temple, le Relais Assistant-e-s Maternel-le-s de la Communauté des communes des Terrasses et Plaines des 2 Cantons proposait aux enfants et aux assistantes maternelles de fêter Noël en musique en compagnie de Stéphane et son acolyte Babaka et de tous leurs instruments de musique (guitare, balafon, djembé, appeaux, harmonica, ukulélé...).

Petites et grandes oreilles ont écouté avec beaucoup de plaisir et d'attention leurs comptines préférées interprétées avec dynamisme par le musicien. Certaines chansons ont même été reprises en chœur par le public !

Cette matinée conviviale s'est terminée autour d'un goûter festif qui a par ailleurs permis aux 18 assistantes maternelles et aux 47 enfants de se retrouver dans la bonne humeur.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont donné de leur bonne humeur à cette fête mais aussi aux assistantes maternelles qui nous ont fait profiter de leurs spécialités « maison ». Une occasion de plus de démontrer qu'elles sont non seulement des professionnelles de la petite enfance mais aussi d'excellentes cuisinières.



Actions du SDE82

La modernisation des réseaux électriques se poursuit

L'amélioration de la qualité de l'alimentation électrique est au cœur de l'action du Syndicat Départemental d'Énergie qui instruit en ce moment quatre dossiers sur la commune. Pour ces chantiers, le montant global financé par le SDE 82 est estimé à 146 000 euros.

Les travaux liés à la desserte d'un lotissement privé sont achevés. Pour desservir les futures habitations, le nouveau poste 40 a été créé. Cette opération est estimée à 34 000 euros et entièrement financé par l'auteur de l'opération.

Par ailleurs, en cette fin d'année, deux nouvelles études viennent d'être engagées. La première portera sur le renforcement du poste 9 Les Gylinies. Il est prévu de remplacer le réseau en fils nus à travers champs par du câble torsadé ramené en bord de route. Une partie de cette opération, estimée à 60 000 euros, sera située sur la commune limitrophe de Barry d'Islemade. Le second projet concerne le poste 26 Herbonnes où deux portées en fils nus seront remplacées par du câble torsadé de sorte à sécuriser la desserte à partir de ce poste.

Enfin, après les travaux déjà réalisés sur les réseaux issus du poste 1, une nouvelle tranche estimée à 40 000 euros est à l'étude pour résoudre les difficultés d'alimentation électriques signalées par un administré qui subit des contraintes de tension.

De manière générale, pour tout problème d'alimentation en électricité, une réclamation doit être faite par courrier auprès du fournisseur. Il est recommandé d'en informer simultanément le Syndicat Départemental d'Énergie qui est à même de suivre la demande et programmera les travaux si un renforcement du réseau doit être envisagé.

La maison des associations

Afin de désengorger la salle des fêtes et d'offrir un lieu de rencontre des associations, le conseil municipal, en concertation avec celles-ci, a décidé de créer une maison des associations. Elle sera située sur le parking qui jouxte le court de tennis et le terrain de pétanque, à proximité de la salle des fêtes et du stade.

Afin de réduire les coûts, les travaux seront réalisés par des bénévoles membres des associations et les fournitures seront achetées par la commune.

Le plan de financement, approuvé en conseil municipal, est le suivant :

DETR 2014 (Etat)	54 966,25 €	25 %
Conseil Général	43 973,00 €	20 %
Commune	120 925,75 €	55 %
Total ht	219 865,00 €	100 %

Le permis de construire est en cours d'instruction et les dossiers de demande de subvention sont quasiment terminés. Les travaux devraient débuter courant mars

Inscriptions sur les listes électorales

Les demandes d'inscription sur les listes électorales seront reçues en mairie jusqu'au MARDI 31 DECEMBRE 17h

Les personnes souhaitant s'inscrire et remplissant les conditions devront se présenter au secrétariat munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les jeunes atteignant 18 ans avant le 28 février 2014 et ayant été recensés seront inscrits d'office. Toutefois, il est vivement conseillé de vérifier cette inscription auprès de la mairie avant le 31 décembre 2013.

Nouvelles règles concernant les prochaines élections municipales

Communes de 1000 et < 3500 habitants

C'est officiel : les prochaines élections municipales et communautaires se dérouleront les 23 et 30 mars 2014.

Comme en 2008, seules les personnes inscrites sur les listes électorales peuvent voter. Ainsi, il est encore temps de s'inscrire jusqu'au 31 décembre 2013 pour pourvoir y participer.

La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux et communautaires (les représentants de la commune à la communauté de communes) modifie en profondeur les modalités d'élection dans les communes de 1000 habitants et plus. Oubliez les règles applicables en 2008.

La présentation des candidats

Pour la première fois, les conseillers municipaux et les conseillers communautaires sont élus en même temps et pour la même durée (6 ans).

Les candidats au conseil municipal (les conseillers municipaux) doivent se constituer en listes :

- 1 - **complètes** : comporter autant de noms de candidats que de sièges à pourvoir ;
- 2 - **et paritaires** : comporter autant d'hommes que de femmes ;

Les candidats au conseil communautaire (les conseillers communautaires) doivent également se présenter sous forme de listes complètes et paritaires. Ils sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Ainsi, il est impossible de présenter uniquement une liste de candidats au conseil municipal sans constituer une liste de candidats au conseil communautaire (ou inversement).

Les bulletins de vote comporteront 2 listes

- 3 - **à gauche**, la liste des candidats au conseil municipal ;
- 4 - **à droite**, la liste des candidats au conseil communautaire.

La fin du « panachage »

Les deux listes présentes sur les bulletins sont bloquées et indissociables : tout ajout, suppression de noms ou inscription sur le bulletin le rendra définitivement nul. Il n'est pas possible de voter pour la liste des conseillers municipaux tout en rayant la liste des conseillers communautaires (ou inversement).

L'attribution des sièges

Le décompte des suffrages ne se fait plus par candidat, mais par liste. Les suffrages servent au calcul de la répartition d'une part des sièges de conseillers municipaux et d'autre part des sièges de conseillers communautaires.

Au premier tour, si une liste obtient la majorité absolue (plus de 50%) des suffrages exprimés (nombre de votants diminué des bulletins blancs et nuls) celle-ci se voit attribuer la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges à pourvoir sont répartis entre toutes les listes (y compris la liste arrivée en tête) en fonction des suffrages obtenus par chacune des listes : c'est une répartition proportionnelle.

Pour participer à cette répartition, les listes doivent avoir obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

Un second tour est organisé si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Seules les listes ayant obtenu 10% des suffrages au 1er tour peuvent participer au second tour.

Au second tour, c'est la liste qui obtient le plus de suffrages qui se voit attribuer la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont ensuite répartis en fonction des suffrages obtenus entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés (répartition identique à celle du 1er tour).

L'élection du maire et des adjoints

Lors de la 1ère séance du conseil municipal suivant les élections, les nouveaux conseillers municipaux éliront le maire. Les adjoints seront élus en respectant le principe de parité.

Quant aux conseillers communautaires, ils seront appelés à siéger au conseil de la communauté et éliront le président et les vice-présidents.



Délibérations du Conseil municipal

Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la campagne annuelle de dératisation

Le Conseil Municipal a sollicité le Conseil Général afin d'obtenir une subvention pour financer les prestations de dératisation de la cantine et de l'école dont le montant s'élève à 964,93€ HT

Renouvellement de la convention de mise à disposition du court de tennis avec l'association de tennis Meauzac Barry

Une convention de mise à disposition du court de tennis a été signée avec l'association de tennis Meauzac Barry pour la période du 1er août 2012 au 31 juillet 2013. Le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de cette convention pour une durée d'un an.

Don de l'Association de Tennis Meauzac Barry à la commune suite à la perception d'une subvention de la Ligue Midi Pyrénées pour la rénovation du court de tennis (1500€)

La commune de Meauzac a sollicité par le biais de l'association de tennis Meauzac-Barry une subvention de 1500€ auprès de la Ligue Midi Pyrénées pour financer les travaux effectués sur le court de tennis. Cette recette ayant été versée directement à l'association, cette dernière a fait un don à la commune de 1500€.

Création d'une maison des associations – Choix du bureau d'études de sol

Suite aux consultations de bureaux d'études, la société GINGER CEBTP a été retenue comme bureau d'études de sol pour un montant de 1600€ HT

Contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves – Renouvellement de la convention avec le Conseil Général (durée 3 ans)

Le Conseil Municipal a renouvelé la convention avec le SATESE pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif pour une durée de 3 ans.

Rappel : Le SATESE facture les prestations à la commune 155€ pour la vérification technique de conception et d'implantation du dispositif et pour la vérification de la bonne exécution des ouvrages. La commune facture à son tour le pétitionnaire pour ces prestations au tarif de 150€

Mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau auprès des collectivités du Tarn-et-Garonne (assainissement collectif) – Renouvellement de la convention avec le Conseil Général (durée 4 ans)

Le Conseil Municipal a renouvelé la convention avec le SATESE pour sa mission d'assistance technique concernant le suivi de la station d'épuration pour une durée de 4 ans.

Modification des tarifs des tickets de cantine et de garderie pour l'année scolaire 2013/2014

Depuis le 2 septembre, le tarif des repas servis à la cantine scolaire s'élève à 2,15€. La garderie est payante le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30 et le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h30 à 18h30 au tarif unique de 1€ l'heure.

Composition du conseil communautaire de la communauté de communes des Terrasses et Plaines des Deux Cantons

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales (loi RCT) prévoit de nouvelles règles relatives au nombre et à la répartition des sièges des communes au sein des conseils communautaires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, destinés à s'appliquer après le prochain renouvellement des conseils municipaux en mars 2014.

En application de ces nouvelles dispositions, il est prévu deux possibilités pour déterminer le nombre et la répartition des sièges :

- Une procédure de droit commun
- Une procédure reposant sur un accord local

Les règles de répartition des sièges au sein des nouveaux EPCI sont basées sur 3 principes généraux :

- La répartition doit tenir compte de la population de chaque commune
- Chaque commune dispose d'au moins un siège
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges

Le conseil municipal a approuvé la répartition des conseillers communautaires comme suit (soit la procédure reposant sur un accord local) :

Nom de la Commune	Population 2013	Repartition
Les Barthes	507	3
Barry d'islemade	867	3
Meauzac	1181	3
Labastide du Temple	1104	3
Saint Porquier	1396	4
La Ville Dieu du Temple	2905	6
Total	7960	22

Assainissement collectif – Approbation de la participation financière pour la convention de coopération technique avec le Conseil Général de Tarn-et-Garonne

L'assemblée a approuvé la rémunération annuelle et totalement forfaitaire :

Assainissement collectif : 0,55€ / habitant

Rémunération annuelle minimale : 150€

Délibérations du Conseil municipal

Le montant de la participation financière annuelle est le résultat du calcul suivant :

0,55€ x population totale (base INSEE communiquée en début de chaque année par les services de la Préfecture) ou 150€ si le montant calculé est inférieur à 150 €

Affaire Yves Belaygue / Commune de Meuzac Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat

Par lettre en date du 9 septembre 2013, Monsieur le secrétaire greffier en chef du tribunal administratif de Toulouse a notifié à la commune la requête présentée par Monsieur Yves Belaygue.

Cette requête a pour objet de contester la décision du Maire portant refus de délivrer un certificat d'urbanisme opérationnel n°CUb 08210813P0012 du 14 juin 2013 consistant en l'édification d'un abri de jardin en zone naturelle du Plan Local d'Urbanisme au bénéfice de Monsieur Yves Belaygue.

Le conseil municipal a autorisé M. le Maire à ester en justice et a désigné Maître Magrini Gilles comme avocat.

Acquisition des parcelles situées rue de Larose à Monsieur Yves Saint Hilary destinées à l'élargissement de la voie

Afin d'élargir la voie en continuité de la rue de Larose, l'assemblée a approuvé l'acquisition d'une bande de terrain appartenant à Monsieur Yves Saint Hilary et représentant 1147 m² au prix de 655 €.

Maison des associations Désignation du bureau de contrôle

Suite aux consultations de bureaux de contrôle pour les missions solidité, sécurité et accessibilité, la société Alpes Controles a été retenue pour un montant de 5400 € ht pour la durée du chantier.

Régie pour la gestion du dispositif de transport du SIVOM Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne – Subvention d'exploitation

Le Conseil Syndical du SIVOM Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne a approuvé, par délibération du 20 septembre 2013, la création de la régie dotée de la seule autonomie financière relative à la gestion du dispositif de transport collectif du bus du SIVOM et le choix de l'instruction M43 pour la réalisation de son budget. Une subvention d'exploitation à verser par les communes membres du Syndicat a été validée. Elle est fixée à 203,30 € pour la commune de Meuzac.

Considérant que le non versement de cette subvention d'exploitation aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs et aurait donc un effet négatif sur la démarche mise en place par le SIVOM, à savoir favoriser le déplacement des jeunes des communes membres du SIVOM dans le cadre de leurs actions socio-éducatives, qu'elles organisent en direct

ou via leurs associations locales, l'assemblée a approuvé le versement de cette subvention d'exploitation.

Approbation de la signature d'un bail professionnel avec le docteur Pascale Dupont

Un bail professionnel a été signé le 31 décembre 2010 avec le docteur Gérard Laveron pour l'occupation d'une partie des locaux de la maison médicale. Ce dernier, ayant fait valoir ses droits à la retraite, a mis un terme au bail conclu avec la commune le 30 septembre 2012.

Le docteur Pascale Dupont a répondu favorablement à l'annonce faite conjointement par le docteur Amine Seghier, la pharmacienne Mme Gard et la municipalité et a souhaité s'installer à la place du Docteur Laveron. Elle occupe le cabinet médical et l'ancienne salle des urgences depuis le 2 septembre.

L'assemblée a approuvé le montant du loyer mensuel qui est fixé à 334,45 € ht.



Délibérations de la Communauté de Communes

Marché de la voirie 2013 : choix du prestataire

Conformément au choix de la Commission, l'entreprise SAS Eurovia Midi-Pyrénées, ZI Les Ports, 82800 Negrepelisse a été retenue pour un montant de 298 457,50 € ht

ALSH : tarifs des mercredis

Suite à la modification des rythmes scolaires, avec école le mercredi matin, le Centre de loisirs accueillera les enfants à partir de 12 h avec transport en commun à partir des Barthes, Labastide du Temple et Meauzac vers Barry d'Islemade, ainsi qu'un repas pris sur site. Pour La Ville Dieu du Temple, le repas sera aussi servi sur site. Ainsi, le conseil communautaire a approuvé un tarif unique de 10 € par enfant et par jour.

Photocopieur pour la crèche

Pour l'ouverture de la crèche en octobre 2013, la communauté de communes doit fournir un photocopieur à la structure « petite enfance ». Une proposition établie par la société Novapage pour une location de 20 échéances trimestrielles de 306.00 € HT, un contrat de maintenance jusqu'à 30 000 copies noires et blanches de 270.00 € HT et 2 400 copies couleur de 192.00 € HT a été approuvée par l'assemblée.

Logiciel NOE pour la crèche

Suite à la nécessité d'investir dans le logiciel NOE pour la gestion de la crèche, un devis de la société AIGA, fournisseur du logiciel NOE en partenariat avec la CAF du Tarn-et-Garonne, d'un montant de 1 408.29 € TTC, avec une assistance technique de 521.46 € TTC par an et une formation des agents de 2140.84 € TTC, a été approuvé.

Achat de l'ordinateur pour la crèche

Un devis établi par la société JMB, d'un montant de 1 421.63 € TTC, pour un ordinateur répondant aux exigences préconisées par le logiciel NOE, a été accepté.

Achat du mobilier et du matériel pour la crèche

M. le Président présente un montant estimatif des dépenses pour l'achat de ce matériel auprès des sociétés Nathan, Mathou, 3 Ours, Bourrelier, Habba. L'assemblée a décidé d'acquérir le matériel auprès de ces sociétés.

Répartition des conseillers communautaires pour 2014

M. le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité de voter pour les prochaines élections les conditions dans lesquelles seront établis le nombre et la répartition des sièges au sein de notre Conseil Communautaire. M. le Président présente donc la circulaire de M. Le Préfet indiquant qu'une communauté comme TP2C devra comporter 22 membres élus, avec une répartition des sièges établis en fonction des strates de population.

Ainsi, M. Le Président présente le projet comme suit (soit la procédure reposant sur un accord local) :

Communes	Habitants	Conseillers
Les Barthes	507	3
Barry d'Islemade	867	3
Meauzac	1181	3
Labastide du Temple	1104	3
Saint Porquier	1396	4
La Ville Dieu du Temple	2905	6

Le Conseil Communautaire a accepté la proposition du Président sur la nouvelle répartition des Conseillers à mettre en place pour les prochaines élections et a demandé à chaque commune membre de se prononcer sur cette répartition.

Logiciel du secrétariat

Dans le cadre des échanges entre TP2C et le Trésor Public, de nouveaux protocoles remplaceront les échanges actuels à compter du 1er janvier 2015. Le logiciel actuel du secrétariat n'est pas apte à gérer ces nouvelles normes. Il est donc nécessaire de le changer.

Ainsi, après consultations de 3 prestataires informatiques : Indy System (achat logiciel : 4192.5 € HT + assistance : 1006 € ht/an), B. Levrault (achat logiciel : 3732 € ht + assistance : 2137.65 € ht/an) et Cosoluce (assistance : 1070.91 € ht/an), le devis de la société Cosoluce a été retenu.

SEMATEG : acceptation du Compte rendu Annuel d'Activité 2012

Le conseil communautaire est appelé, conformément à l'article 1524 du Code Général des Collectivités Territoriales, à se prononcer sur les conditions d'exécution du mandat aux termes duquel la société d'Economie Mixte d'Aménagement de Tarn et Garonne a été chargée de l'opération de création de déchetterie.

Il est constaté que le mandataire a remis son rapport annuel rendant compte de l'accomplissement de sa mission. Ce rapport, présentant un bilan financier incluant les dépenses et les recettes réalisées pour le compte de la Collectivité, une estimation des dépenses et recettes restantes, ainsi qu'un plan de trésorerie prévisionnel, a été adopté.

ALSH

Règlement intérieur

Modification de 2 articles sur le règlement intérieur compte tenu du changement des rythmes scolaires.

Article 3 : Horaires

L'Accueil de Loisirs fonctionne sur les périodes de vacances scolaires (hors vacances de Noël et les 15 derniers jours d'août) de 7 h 30 à 18 h 30 :

Délibérations de la Communauté de Communes

Accueil des Enfants : de 7 h 30 à 9 h 00

Départ du centre : de 16 h 30 à 18 h 30

Les mercredis en périodes scolaires, de 12 h 00 à 18 h 30 (repas prévus sur chaque site, transport prévu de Les Barthes, Labastide du Temple et Meuzac pour le site de Barry d'Islemade). Départ du centre : de 16h30 à 18h30

Les parents venant chercher les enfants à l'accueil de Loisirs doivent impérativement se conformer aux horaires. En cas d'empêchement non prévisibles, le responsable légal de l'enfant ou la personne désignée par lui pour venir chercher l'enfant est tenu de contacter immédiatement le Directeur.

Les enfants non récupérés pourront être remis à la gendarmerie au-delà d'un délai raisonnable d'attente.

Les parents s'engagent à signer une décharge auprès de l'équipe d'animation pour tout départ anticipé sur l'horaire prévu.

L'enfant peut être récupéré par une tierce personne sous réserve du respect des conditions fixées par la fiche de renseignements.

En cas de garde alternée, les parents doivent joindre la photocopie du jugement.

En cas de non-respect répété des horaires, des sanctions pourront être prises conformément à celles prévues dans le contrat d'inscription.

Article 6 : tarifs et modalités d'annulation

Tarifs		
	Tarif mercredi et vacances	Tarif hors CCT2C
1er enfant	10 €	15 €
2ème enfant	9 €	14 €
3ème enfant	8 €	13 €

(Ce tarif pourra être revu sur décision du conseil communautaire)

Modalités d'annulation :

Toute journée retenue par les parents est due, sauf présentation d'un certificat médical.

Mercredis : Toute annulation ou modification intervenue dans les 8 jours avant la date, sera remboursée sous forme d'avoir.

Lancement du marché pour 2014

La Communauté de communes doit relancer un marché de prestation de services pour la gestion du Centre de Loisirs des vacances et des mercredis.

L'opération doit être réalisée par une entreprise qualifiée et doit faire l'objet d'un marché à Procédure Adaptée en application de l'article 28 du nouveau Code des Marchés Publics. Selon les dispositions du Code des Marchés Publics (C.M.P), il sera procédé à l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence en application de l'article 40 du C.M.P, dans deux journaux d'annonces légales. Le conseil a autorisé le lancement de

cette procédure.

Embauches de personnel non titulaires

Le Président expose aux membres du Conseil qu'en application des dispositions de l'alinéa 1 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et pour des besoins de l'Accueil de Loisirs du mercredi et des vacances scolaires, il conviendrait de recruter 7 agents non titulaires à temps non complet sur les bases suivantes :

- Période de travail : du 1er septembre 2013 au 5 juillet 2014 (selon les personnes)

- Emploi ou fonctions : Adjoint d'animation deuxième classe à temps non complet

- Temps de travail : 7 h chaque mercredi des périodes scolaires – 10 h par jour pendant les vacances + heures de réunions préparatoires

- Indice brut de rémunération : 298

Les membres du Conseil Communautaire ont accepté ces propositions.

Convention avec le SIVOM

Suite au changement des rythmes scolaires des élèves de maternelle et de primaire à la rentrée 2013 en passant de 4 jours de classe à 4 jours et demi, la Communauté des Communes a ainsi modifié les horaires de son centre de loisirs du mercredi. Suite à cette modification, la Communauté de Communes décide de mettre en place un système de navette pour les enfants de Les Barthes, Labastide du Temple et Meuzac pour se rendre sur le site de Barry d'Islemade.

Après plusieurs devis, il a été décidé de passer une convention avec le SIVOM (tarif le plus bas) pour la mise à disposition du bus avec chauffeur au tarif de 90 €.

Crèche

Ouverture des postes du personnel

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire, qu'en raison des besoins correspondant à un accroissement temporaire d'activité au service crèche de la collectivité, il conviendrait de créer des emplois non permanents à temps complet et non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant aux emplois.

Monsieur le Président propose d'inscrire au Tableau des emplois :

Nombre d'emploi	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdo
3 Agents techniques	Agent de services	20 h
4 Agents sociaux	Agent de crèche	35 h
1 Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	35 h
1 EJE	Educatrice de Jeunes Enfants	35 h

Délibérations de la Communauté de Communes

La rémunération des agents non titulaires sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

Le Président propose aussi d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 07/10/2013

Nombre d'emploi	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
1 C (Auxiliaire de puériculture)	Agent de crèche	35 h

Les propositions ont été acceptées.

Règlement intérieur

I – Présentation de l'établissement

Le multi-accueil « les tout petits princes » est un établissement collectif géré par la communauté des communes TP2C. Il assure pendant la journée un accueil collectif, régulier et occasionnel ainsi qu'un accueil d'urgence d'enfant, dès la fin du congé de maternité (2 mois et demi) à 4 ans.

Cet établissement fonctionne conformément :

- lettre circulaire CNAF 2011 du 29/06/2011
- aux dispositions du décret N° 2010 – 613 du 7/06/2010 relatif aux services d'accueil des enfants de moins de 6 ans
- aux dispositions du décret N° 2007 – 230 du 20/02/2007
- aux dispositions du décret N° 2006 – 1753 du 23/12/2006
- à l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants.
- aux dispositions du décret N° 2000 – 762 du 1/08/2000
- à l'article R-2324-30 du code de la santé publique
- aux instructions en vigueur de la caisse nationale des allocations familiales
- aux dispositions du règlement de fonctionnement ci-après.

L'accueil se fait dans le cadre d'un agrément de 20 places.

(18 en accueil régulier et 2 en accueil occasionnel)

2 – Le gestionnaire

La structure est gérée par l'intercommunalité TP2C sous la responsabilité de son Président.

Les locaux de TP2C sont situés à l'adresse suivante :

Communauté des Communes TP2C

4 Bis, route de Lafrançaise

82290 – Meauzac

Les locaux de la crèche - halte-garderie sont situés à :

Crèche Halte-Garderie « les tous petits princes »

1 chemin des petits princes

82100 - Labastide du Temple

Le but est de favoriser le développement, l'épanouissement et l'éveil de l'enfant en l'absence des parents sans se substituer à eux.

Dans le contexte des différents types d'accueil l'objectif est d'accompagner de manière sécurisante les enfants dans la séparation avec leur famille en leur permettant de faire des découvertes, de devenir de plus en plus autonomes mais aussi de s'éveiller à la vie de groupe.

A – Horaires d'ouverture et périodes de fermeture

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18h30 pour les enfants en accueil régulier et de 7 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 18 h 30 pour les occasionnels.

L'établissement est fermé 5 semaines :

- 3 semaines en août
- 1 semaine entre Noël et le jour de l'an
- Les jours fériés
- Le vendredi qui suit le jeudi de l'Ascension

La communauté des communes se réserve la possibilité de modifier ponctuellement ces horaires et périodes pour des raisons de service et/ou de sécurité sous réserve d'en informer préalablement les parents dans des délais raisonnables.

B – L'équipe

La responsabilité technique de l'établissement est confiée à une Educatrice de Jeunes Enfants Directrice.

Dans l'établissement, elle assure :

- la responsabilité technique de la structure : encadrement des équipes, accueil des familles, rédaction des contrats, mise en œuvre des protocoles (hygiène, sécurité...)
- la gestion administrative et financière en collaboration avec les services de TP2C
- l'élaboration des projets pédagogiques et éducatifs
- l'affectation des accueils d'urgence
- les relations avec les partenaires

En l'absence de la Directrice, la continuité de la fonction de Direction est assumée par une éducatrice de jeunes enfants.

L'enfant est pris en charge par une équipe pluridisciplinaire dont la composition est conforme à la législation (éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, CAP petite enfance ...).

Ce sont des professionnels de la petite enfance, habilités à apporter aide et conseil en matière de santé, hygiène et éveil de l'enfant.

Aux heures d'ouverture et de fermeture, 2 personnes sont présentes dont une dite « diplômée » (EJE, auxiliaire de puériculture).

L'équipe technique est composée de 2 agents d'entretien et d'un agent cuisine à 20 h (20 h chacune).

3 – Les différents types d'accueil

A – L'accueil régulier (temps plein et partiel)

Ce type d'accueil se caractérise par sa répétition dans le temps, il répond à une demande de planning préalablement réservé par la famille lors de l'inscription.

Tout accueil régulier donne lieu à une contractualisation avec les parents ; ce contrat est établi pour chaque enfant en déterminant le nombre de jours par semaine, le nombre d'heures réservées ainsi que la période de congés à déduire.

Un forfait de mensualisation est calculé selon le barème CAF, il constitue un engagement ferme des familles à payer le nombre d'heures réservées.

Les contrats sont établis à l'entrée de l'enfant et sont renouvelables jusqu'aux 3 ans de l'enfant ; ils seront systématiquement révisés au 1er janvier en fonction des nouveaux barèmes CAF.

B – L'accueil occasionnel

Il s'agit d'un accueil plus ponctuel, sur des plages horaires variables (non programmables) et ne donnent pas lieu à la signature d'un contrat d'accueil mais sera calculé en fonction du barème de la CAF.

Toutefois, il est conseillé aux familles de réserver à l'avance les heures de garde. Les réservations se font d'une semaine sur l'autre.

En dehors de ce cadre, l'enfant peut être accueilli en fonction des places disponibles, au jour le jour. Les annulations se font la veille dans le cas contraire les heures réservées seront facturées.

Un minimum de 2 heures est requis, ce qui permet un investissement dans le temps, adapté à l'enfant.

C – L'accueil d'urgence

Le multi accueil peut disposer de places d'urgence, permettant de répondre aux situations exceptionnelles et imprévues rencontrées par les familles (hospitalisation d'un parent/ assistante maternelle, etc...) tout en tenant compte de l'intérêt de l'enfant et des possibilités de la structure. La décision d'affecter une place d'urgence appartient à la Directrice.

Cette place est attribuée pour 2 mois maximum.

Les familles résidant dans les communes de TP2C sont prioritaires.

D – L'enfant porteur de handicap ou malade chronique

La Directrice a le souci de prendre les dispositions nécessaires au bon accueil de ces enfants et de leurs familles.

Cependant l'admission est prononcée après avis du médecin sur la compatibilité du handicap avec la vie en collectivité.

La Directrice reste seule juge de l'admission de l'enfant et de sa capacité à s'adapter à la structure.

Lors de l'inscription, un projet d'accueil individualisé est rédigé

permettant d'établir les protocoles de prise en charge de l'enfant. Le matériel adapté à ces enfants est fourni par la famille.

4 – Conditions et modalités d'admission

Les familles s'inscrivent via un formulaire de demande de place.

A – Conditions d'accueil

Lorsqu'un parent demande une place en crèche (accueil régulier ou occasionnel) via le formulaire de pré – inscription à remplir, il est inscrit sur une liste d'attente.

Il ne s'agit à ce stade que d'une préinscription la réponse définitive (positive ou négative) lui sera délivrée au plus tard 2 mois avant la date demandée, suite à la Commission d'attribution des places. Cette Commission est présidée par 2 Elus représentants la Communauté de Communes, 2 membres de la Commission *Petite Enfance* et la Directrice du Multi-Accueil.

Si la réponse est positive, l'admission ne devient positive qu'après :

- la remise du dossier administratif et médical
- la signature d'un contrat

B – Critères d'admission

A chaque date échéance, les contrats en cours seront prioritaires et automatiquement reconduits.

La priorité est donnée aux familles habitant le territoire communautaire, en tenant compte des éléments suivants (par ordre décroissant) :

- le fait que les 2 parents travaillent
- la présence d'un frère ou d'une sœur dans la structure
- l'antériorité de la demande

C – Constitution des dossiers

Le dossier administratif doit comporter :

- une fiche de renseignement individuelle
- une photocopie du livret de famille
- le N° d'allocataire CAF ou MSA
- le carnet de santé de l'enfant avec les vaccins à jour
- l'attestation de responsabilité civile de la famille, au nom de l'enfant
- un justificatif de domicile
- la photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- les personnes autorisées à récupérer l'enfant
- une autorisation de soins d'urgence à la responsable
- une ordonnance pour l'administration d'antipyrétique adaptée au poids de l'enfant
- un certificat médical attestant que l'enfant est apte à vivre en collectivité

Délibérations de la Communauté de Communes

La Directrice remet à chaque famille le règlement intérieur de fonctionnement de l'établissement, le projet éducatif, la liste des fournitures nécessaires à l'enfant et la fiche de tarification.

D – Modalités de départ

En cas de départ en cours de contrat, ou en cas de modification du volume horaire, la famille doit en informer la Directrice avec un préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect des modalités de départ, la participation des parents sera exigible pour toute la période.

Seules les familles se trouvant dans un cas de force majeure avéré et reconnu en seront dispensés.

5 – Participation financière des familles

A – Tarification et calcul de la participation de la famille

Le barème de référence

Quelle que soit la fréquentation – régulière – occasionnelle ou d'urgence – le barème de référence, établi par la CAF, propose une tarification à l'heure.

La CAF verse une aide importante au gestionnaire, permettant de réduire significativement la participation des familles.

Il est calculé :

- sur la base du taux d'effort appliqué aux ressources de la famille
- selon la composition des familles
- la présence éventuelle d'un enfant handicapé (tarif immédiatement inférieur)

Famille de 1 enfant : taux d'effort par heure facturée : 0,06 %

Famille de 2 enfants : taux d'effort par heure facturée : 0,05 %

Famille de 3 enfants : taux d'effort par heure facturée : 0,04 %

Famille de 4 enfants : taux d'effort par heure facturée : 0,03 %

Les ressources

Les ressources retenues sont les mêmes que celles appliquées pour l'octroi des prestations familiales.

Au 1^{er} janvier de chaque année, ce sont les ressources de l'année n-2 qui sont retenues.

Pour les non allocataires, la détermination du montant des ressources à retenir s'effectue à partir de l'avis d'imposition.

Le montant des participations familiales est soumis à un plancher et un plafond :

- plancher : en l'absence de ressources inférieures, le plancher fixé annuellement par la CNAF est retenu
- plafond : les ressources peuvent être plafonnées à la hauteur du montant fixé annuellement par la CNAF

Calcul du tarif

Le tarif demandé à la famille est calculé sur une base horaire.

Pour les enfants qui fréquentent régulièrement l'établissement un forfait mensuel ou hebdomadaire est fixé avec la famille à partir de ses besoins :

- amplitude journalière de l'accueil
- nombre de jours réservés par semaine
- nombre de semaines ou de mois de fréquentation

Pour les enfants qui fréquentent l'établissement de façon occasionnelle ou ponctuelle, le paiement est calculé à l'heure.

Pour les cas particuliers, accueil d'urgence ou à titre exceptionnel, si les ressources de la famille ne sont pas connues dans l'immédiat, on applique le tarif moyen sur l'année précédente.

Pour les enfants habitant en dehors du territoire de la communauté des communes une majoration de 0,50 € par heure est appliquée.

B – Modalités de paiement

Toute prestation est due et les familles s'engagent à payer le service avant le 10 du mois suivant et sur présentation de facture.

Le paiement est réalisé par tickets CESU ou chèque bancaire (privilégier le paiement par chèque).

Le paiement en espèce ou en tickets CESU doit être remis obligatoirement en mains propres à la Directrice.

A noter que tout changement de domicile, téléphone, ou de situation sociale devra être signalé rapidement par courrier.

6 – Fonctionnement

A – Période d'adaptation

Une période d'adaptation est prévue pour chaque enfant.

Elle est mise en place avec l'équipe éducative qui estime avec la famille, le temps nécessaire à l'adaptation de chaque enfant (1 à 2 semaines).

Elle prévoit de manière générale des temps de partage avec l'enfant et sa famille dans le lieu de vie dans lequel l'enfant est accueilli, et des temps de séparation progressifs jusqu'à une adaptation réussie.

Les deux premières heures d'adaptation, lors de la première semaine, ne sont pas facturées.

B – Accueil

Les parents doivent respecter les horaires prévus afin de permettre une bonne intégration de l'enfant dans le groupe et par respect du travail fait par l'équipe éducative.

Pour les enfants qui viennent le matin, les parents sont invités, dans la mesure du possible, à venir chercher leur enfant avant 12 h 15 (sans prise de repas) et au plus tard à 12h30 pour les enfants qui prennent le repas.

Pour les enfants qui viennent l'après-midi, l'accueil doit être fait à partir de 13h45.

Les parents doivent prendre le temps de « passer les

consignes » pour le confort de leur enfant.

Les parents doivent signaler tous les incidents survenus depuis la veille (fièvre, diarrhées, vomissements...); la démarche inverse est faite par le personnel au moment de l'accueil fin de garde.

C – La vie quotidienne

A son arrivée, le change doit être fait et l'enfant doit avoir pris son petit déjeuner.

Les vêtements de rechange sont fournis par la famille, ils doivent être marqués au nom de l'enfant.

Les couches sont fournies par la structure.

Ne pas oublier les indispensables « doudou », sucette, ou autre.

Les repas : les repas des enfants sont fournis par la structure dès lors que l'enfant peut manger à la cuillère. Pour les bébés, les parents doivent fournir le lait maternisé et l'eau.

D – Déroulement

L'équipe est chargée de maintenir l'enfant propre toute la journée, de le nourrir, de participer à son éveil en lui proposant des activités adaptées à son âge, de veiller à sa sécurité et à son bien être affectif, mental et physique.

Dans un but éducatif, les enfants peuvent participer à des sorties à l'extérieur du multi accueil, sous la responsabilité du personnel qualifié et d'accompagnants bénévoles en nombre suffisant.

Une autorisation écrite et signée des parents est exigée au préalable.

Un projet éducatif est élaboré et mis en place par l'équipe éducative.

Il est remis à la famille lors de la première visite.

E – Etat de santé de l'enfant

L'enfant ne peut être accueilli que si le dossier médical est à jour :

- copie du carnet de vaccinations (vaccinations obligatoires)
- informations médicales mentionnant les allergies éventuelles, le nom du médecin traitant

- autorisation permanente de soins signée par les parents comprenant : une demande de soins et d'hospitalisation en cas d'urgence, l'administration des traitements médicamenteux en accord avec les protocoles de soins de la structure

I - Dans le cas d'une maladie compatible avec la vie en collectivité, l'administration de médicaments se fera sur présentation d'une ordonnance en cours de validité établie par le médecin traitant et précisant la durée du traitement, les prises du matin et du soir restant de la responsabilité des parents.

Pour tout problème médical ou fièvre élevée survenant au cours de la journée, les parents sont informés par téléphone afin de venir récupérer leur enfant et de prévoir une visite médicale.

La Direction peut être amenée à refuser un enfant si elle juge son état incompatible avec la vie en collectivité.

2 - La surveillance médicale et préventive de l'enfant est assurée par un médecin spécialisé en pédiatrie. Etant précisé qu'à l'exception des enfants de moins de 4 mois et des enfants porteurs d'un handicap, la visite d'admission peut être effectuée par le médecin de l'enfant.

Le médecin veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie.

En lien avec l'équipe de Direction de la structure, il assure le suivi préventif des enfants accueillis et veille à leur bon développement et à leur adaptation dans la structure.

Le médecin et l'équipe de Direction assurent les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès de l'équipe.

En cas de problème de santé majeur, un PAI (projet d'accueil individualisé) sera mis en place en concertation avec le médecin traitant de l'enfant.

F – Motifs d'exclusion et rupture du contrat

L'accueil de l'enfant peut être interrompu pour les motifs suivants :

- inadaptation durable de l'enfant à la collectivité
- absence prolongée non motivée (+ de 15 jours)
- non-paiement de frais d'accueil
- suite à une décision médicale
- non-respect du présent règlement

La famille sera prévenue dans les plus brefs délais et la décision sera notifiée par courrier avec accusé de réception.

7 - Sécurité et responsabilité

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration de vêtements, bijoux et autres objets personnels.

Les familles accompagnées par d'autres enfants sont priées de veiller particulièrement à leur comportement, et ces enfants non-inscrits au multi accueil, ce jour-là, restent sous la responsabilité de leurs accompagnants, uniquement dans le hall d'accueil.

Enfin, l'enfant confié au multi accueil n'est rendu qu'aux personnes mandatées par la famille si l'autorisation de prise en charge a été correctement remplie lors de l'inscription ; de plus la personne doit être majeure et munie de sa carte d'identité.

Stationnement

Veillez garer correctement votre voiture sur les emplacements prévus à cet effet.

Ne gênez pas les véhicules qui se rendent à la maternelle ni, en cas de besoin, les services de secours.

8 – Participation parentale dans la vie du multi accueil

A – les modalités d'information

La Directrice de l'établissement multi accueil se tient à la disposition des familles. Il est souhaitable de la rencontrer sur rendez-vous.

Un tableau d'informations est situé à l'entrée du multi accueil. Il vous permet d'avoir certaines informations concernant la structure ainsi que les activités que pratiquent vos enfants.

Le projet d'établissement précise la place et les modalités de participation des parents.

Il est mis à leur disposition dans le hall d'entrée de l'établissement.

B – les temps forts et les évènements festifs

Les parents sont invités à participer à la vie de leur enfant dans l'établissement, en partageant par exemple une passion avec les enfants, en accord avec l'équipe éducative.

Ils sont également invités, lors des fêtes de fin d'année, Noël, carnaval, pâques, anniversaires, à participer à ces évènements qui sont des étapes importantes dans la vie et l'évolution de leur enfant.

- Convention avec la SODEXO

La crèche doit fournir les repas aux enfants inscrits. Après concertation, il est décidé de demander à la SODEXO de Castelsarrasin, qui gère actuellement les repas du centre de loisirs, d'établir un devis. Le coût du repas par enfant est proposé à 3.311 € ht soit 3.493 € ttc. Il a été accepté.

- Convention avec le médecin référent

La crèche est dans l'obligation d'avoir un médecin référent. Après concertation, il est décidé de demander à la participation du Docteur Berger de Labastide du Temple, qui accepterait de venir assurer le suivi de la structure à raison de 1 réunion mensuelle. Il est proposé une convention sur 3 ans avec un coût de 500 €/an qui a été validée.

- Régie

Il est décidé de créer une régie pour l'encaissement des recettes de la prestation « petite enfance ». Ainsi, M. Le Président est en charge de nommer un régisseur et un régisseur suppléant.

SATESE : renouvellement de la convention

Le SATESE (Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux) apporte son appui technique à la collectivité dans le domaine de l'assainissement au travers de la convention de partenariat qui a été signée en date du 4 avril 2010 avec le Conseil Général. Cette convention arrive à échéance le 4 avril 2014. Il convient donc, pour pouvoir continuer de bénéficier du soutien technique du SATESE de renouveler cette convention.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'examiner les termes de la convention de partenariat de coopération technique (ci-annexée) proposée par le Département dont

les principales dispositions s'établissent ainsi :

Modalités d'intervention : Pour l'assainissement non collectif, la mission de l'assistance technique consiste en un appui technique et administratif au service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Engagement du Département

Le département s'engage à :

- L'intervention d'un personnel compétent pour assurer l'appui technique demandé
- Communiquer au maître d'ouvrage les rapports de visites, synthèses annuelles et toutes les informations disponibles
- Sur demande du maître d'ouvrage, intervenir dans les meilleurs délais, sur site, pour établir éventuellement un plan d'action en relation avec le personnel technique du maître d'ouvrage.

Conditions financières

La convention fait l'objet d'une rémunération forfaitaire annuelle selon un barème défini par la délibération du Conseil Général publiée aux actes administratifs du Département.

La révision de la tarification est prévue chaque année par l'Assemblée Départementale sur proposition du comité de gestion du SATESE, où sont représentées les collectivités.

Durée – Résiliation :

La présente convention est établie pour une durée de 4 ans, sauf en cas de dénonciation par l'une ou l'autre des deux parties ou de la perte d'éligibilité de la collectivité à la mission d'assistance technique prévue par l'article L. 3232-1 du Code général des collectivités territoriales.

Voirie : avenant en moins-value

Le marché de travaux de voirie 2013 de la Communauté de Communes a donné lieu à un appel d'offres. L'entreprise Eurovia, la moins disante a été retenue avec une offre de 298 457.50 € HT. Suite à des travaux qui doivent être effectués par l'ERDF sur une portion de route de La Ville Dieu du Temple, l'ensemble des travaux prévu au marché ne peut être réalisé. Il est donc décidé de procéder à un avenant en moins-value

L'avenant n°1 présenté consiste donc à porter le montant initial du marché de 298 457.50 € HT à 257 014.20 € HT, par modification de l'article 2-1 de l'acte d'engagement.

Déchetterie

Suite à l'appel d'offres infructueux pour la construction de la déchetterie (notamment prix au-delà des prévisions), la Semateg et Prima Ingenierie préconise de modifier le modèle de la déchetterie. Ainsi ils ont proposé en réunion de la Commission une nouvelle structure, sans changer la composition du projet.

Le Conseil Communautaire a approuvé les plans du nouveau projet.

APEM : Association des parents d'élèves de Meauzac

L'assemblée générale, qui a eu lieu le 27 septembre 2013, a vu l'élection d'un nouveau bureau, et de nouveaux membres motivés à qui nous souhaitons la bienvenue.

L'APEM est une association à but non lucratif qui vise à organiser différentes manifestations afin de récolter des fonds pour aider à financer les projets pédagogiques des enseignants de l'école et d'y améliorer le quotidien de nos enfants.

Ainsi, nous travaillons en collaboration avec notamment le corps enseignant dans un souci d'une utilisation au plus juste des fonds que nous récoltons avec les besoins de nos élèves.

Dernièrement, lors de la bourse aux jouets, nous avons acheté de nombreux jeux de société, jeux pour l'extérieur.

Cette année, les fêtes de Noël seront bien chargées au sein de l'école. C'est pourquoi nous n'apporterons qu'une contribution financière à l'achat de cadeaux pour l'école.

Nous concentrerons nos efforts sur le carnaval. En effet, avec le soutien et l'envie de l'équipe enseignante, nous avons le souhait d'organiser différemment le carnaval de l'école et d'en faire un événement plus marquant cette année.

Afin de financer tous ces projets, différentes manifestations sont organisées tout au long de l'année : vide grenier, Bourse aux jouets, tombola et lotos.

Bouillonnant d'idées nouvelles, nous aspirons à contribuer au bonheur de nos enfants.

En participant à nos manifestations, vous contribuez à améliorer le lieu de vie et d'apprentissage qu'est l'école.

Les délégués de parents d'élèves remontent les besoins des parents et mettent en œuvre avec la participation de l'Apem des solutions visant à améliorer le quotidien des enfants, comme une étude, le soir.

Prochaine manifestation : Loto, le Vendredi 17 janvier 2013 à 21 h à la salle des fêtes.

Nous remercions chaleureusement Mr le Maire, les conseillers municipaux et l'équipe municipale pour toute l'aide apportée, les enseignant(e)s et les Atsem pour leur soutien et leur confiance, et tous ceux qui nous aident, bénévoles, parents, commerçants...

Les membres de l'Apem vous souhaitent à tous d'excellentes fêtes de fin d'année, et une bonne et heureuse année 2014.

Contact et renseignements : 06 37 24 88 81

Le TRT Judo remporte de nouvelles médailles et 3 nouveaux grades !

Le Judo français a encore ramené une multitude de médailles des derniers Championnats du Monde à Rio en août dernier, avec notamment le 6ème titre consécutif de champion du monde décroché par Teddy Riner, un record !



A notre niveau, le club Terrasses et Rives du Tarn Judo, composé de 7 communes (Albefeuille Lagarde, Barry d'Islemade, Labastide du Temple, Lafrançaise, Les Barthes, Meauzac et Puylaroque) a repris le chemin des tatamis et compte déjà plus de 200 adhérents qui pratiquent sur 4 lieux cette saison : salles des fêtes de Meauzac et Labastide du Temple, gymnase de Lafrançaise et dojo de Puylaroque.

Lors de la dernière assemblée générale du 22 juin dernier, le club a voté favorablement pour s'affilier à la Fédération Française du Sport Adapté, afin notamment de licencier tous les pratiquants présentant une déficience mentale et ce pour deux raisons : protéger leur pratique annuelle et leur permettre d'accéder à des compétitions adaptées. Cette affiliation a été validée par la FFSA depuis le 25 octobre et nous avons déjà pu licencier près de 10 judokas. La dynamique vers le handicap est toujours présente avec 4 activités vers ce public : le lundi avec des adultes du Foyer du Barradis de Lavit de Lomagne, le mardi avec deux groupes : un de jeunes déficients moteurs de l'IEM de Fonneuve et un autre groupe de l'Hôpital de jour de Montauban et le mercredi avec un 2ème groupe de l'IEM.

Cette rentrée est aussi marquée par les premières sorties en compétitions, avec d'excellents résultats :

- 6 de nos jeunes poussins et benjamins ont participé au Critérium départemental à Montauban et ramènent : 12 médailles d'Or, 13 médailles d'Argent et 11 médailles de Bronze. Il a surtout été noté leur excellent comportement et leur qualité technique sur cette compétition avec de très beaux ippons.

- Nos mini-poussins se sont aussi rendus au tournoi inter-clubs de Beaumont de Lomagne avec de bons résultats.

- 11 de nos minimes ont participé au premier tournoi régional de la saison à Carmaux, avec plus de 300 participants et un très bon niveau : Arthur Demontfaucon, Damien Marty et Antoine Pereira remportent le tournoi, Martin Aznar et Steven Joseph finissent 2èmes, Léo Antich termine 3ème et Juliette Capo, Hugo Astie et Fernand Debard se classent à des places d'honneur (5ème & 7ème).

- Sophie Beurel (prof au club) est toujours une sérieuse compétitrice. En octobre, elle est allée glaner à Paris la 5ème place des Championnats de France Seniors 2ème division... elle échoue à un rien du podium !



Trois nouveaux grades ont été obtenus depuis la rentrée par des judokas du club :

- Thibaut Aznar, après avoir été reçu à sa prestation katas en novembre, vient de marquer ses derniers points pour l'obtention de la ceinture noire. Elle lui sera remise officiellement fin décembre, à ses 15 ans. Il est la 7ème ceinture noire formée au club.

- Flora Courtois, nouvellement arrivée sur le club, vient d'obtenir sa ceinture noire 2ème dan, après avoir validé ses katas et passé son test d'arbitrage en novembre. Elle est en préparation d'un diplôme d'enseignant de judo.

- Mickaël Delon (directeur technique du club et conseiller technique départemental) vient d'accéder au grade de 4ème dan, à seulement 25 ans. Il est allé quérir ses derniers points à Limoges mi-novembre.

Prochainement, Dorothée Astie et Pauline Boulinguez seront récompensées par le comité des médaillés de la jeunesse et des sports pour leur implication bénévole sur le club et au-delà ! Félicitations.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mickaël Delon au 06 73 72 66 03 ou consulter notre site internet : www.trtjudo82.fr/

Pour conclure, les membres du TRT Judo 82 vous souhaitent une Bonne Année 2014 !

Amicale de tous les anciens combattants et victimes de guerre

Amicale des communes de Meauzac, Barry d'Islemade, Albefeuille Lagarde

L'année 2013 se termine, notre amicale souhaite à toutes et à tous de Bonnes Fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2014

Au cours de ce semestre, nos portes-drapeaux ont participé aux diverses manifestations qui se sont déroulées dans le département.

Les cérémonies de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre se sont déroulées le dimanche 10 novembre 2013 à Albefeuille Lagarde, Meauzac, Barry d'Islemade.

A l'issue de ces cérémonies, nos adhérents et sympathisants se sont retrouvés au restaurant Ô Riquetty à Meauzac pour le repas annuel. Ce fut l'occasion de se retrouver et de passer une excellente journée.

Retenez la date du dimanche **26 janvier 2014, c'est le loto** de notre amicale. De nombreux lots vous seront proposés. Venez nombreux, le meilleur accueil vous y sera réservé !!!

Nous appelons à toutes personnes qui seraient intéressées par le devoir de mémoire de venir nous rejoindre, elles seront les bienvenues.

ATMB Association de Tennis Meauzac Barry

L'Assemblée Générale Annuelle de l'association s'est tenue le 15 octobre 2013 ; il a été procédé au renouvellement du Bureau.

Les membres du bureau sont :

Jean- Marc Sieurac, Président

Julie Sieurac, Trésorière

Isabelle Bonnefous, Secrétaire

Gérard Fargal, Secrétaire adjoint

Jean-Paul Marty, Secrétaire adjoint

Patrick Babler, Romain N Doumbe, Patrick Schotsmans, Jean-Claude Tillol, Anthony Schotsmans, Jonathan Montruffet, Marine Sieurac, Grégory Roudil, Nicolas Servat

L'Ecole de Tennis

L'Ecole de Tennis a redémarré en septembre.

Les cours sont dispensés par Romain N'Doumbe et Jérôme De Lille sur les terrains de Meauzac et de Barry D'islemade.

Il y a 9 groupes d'enfants et 2 groupes d'adultes.

Les Lotos

Les prochaines dates des lotos organisés par l'association sont les suivantes :

13 décembre 2013, 31 janvier 2014, 28 février 2014, 14 mars 2014, 18 avril 2014, 09 mai 2014

Le Tournoi

Enfin, et ce comme tous les ans à la même période, aura lieu l'été prochain le Tournoi de Tennis de l'Association.

Ce Tournoi débutera mi-juin pour se terminer fin juillet.

Comme chaque année, nous espérons que les joueurs viendront nombreux participer à cet évènement.

Pour tout renseignement relatif à l'ATMB vous pouvez contacter soit :

Jean-Marc SIEURAC, Président au 05.63.31.52.88

ou soit

Isabelle BONNEFOUS, Secrétaire au 05.63.31.78.55

Club de tir de Meauzac

La saison sportive de notre club s'est terminée le 31 août 2013 et à cette date l'effectif était de 170 membres.

Le bilan financier de notre association est positif, grâce à un nombre certain de tireurs qui s'investissent quant à l'entretien du stand et à l'amélioration des installations

Un membre du club ayant réalisé une ciblérie pivotante électrique et temporisée.

Les résultats sportifs 2013 sont également à la hauteur de nos espérances puisque nous avons :

Philippe Da Ros champion de France Tir sportif de vitesse standard senior

Mireille Bizouarn – 3° Championnat de France Tir Sportif de vitesse dame

Eric Bizouarn -3° Championnat de France Tir Sportif de Vitesse Open senior

Ces résultats placent le Club de Meauzac – Premier de la région Midi Pyrénées dans cette discipline et fait référence au niveau national.

Dans les disciplines IUT nous avons également deux champions départementaux : Jean François Larossa et Jean François Varlet en tir pistolet 22 LR.

Nous nous félicitons d'avoir une association qui fonctionne très bien et ce grâce à la bonne entente au niveau du club et avec la Municipalité de Meauzac .

En cette période de fin d'année, nous adressons nos meilleurs voeux à Monsieur le Maire et à son Conseil Municipal, ainsi qu'à toutes les associations de Meauzac et ses habitants.

Tarot club des 5 communes

Nous profitons de cette fin d'année pour remercier les municipalités et les particuliers qui nous soutiennent pour la bonne marche du tarot à Meauzac.

Derrière son président Remi Delbouis une équipe de bénévoles motivés et assidus se dévoue pour maintenir le Tarot Club à un niveau toujours plus élevé : concours hebdomadaires du mercredi suivi par 40 à 50 joueurs, participations aux diverses qualifications régionales et nationales, participation aux Grands Prix Nationaux (Tulle, Pontarlier, Vichy, Alès, Chartres et même en corse pour certains). Le club de Meauzac s'exporte bien.



Cette année, le nombre de licenciés est en augmentation de 10 %, preuve de la bonne réputation de notre club. Tous les niveaux de joueurs se cotoient le mercredi soir au café restaurant ô Riquetty. Venez nous rejoindre ou téléphonez au 05.63.03.11.12

Dates à retenir :

Vendredi 27 décembre 2013 : concours de Noël à 14h par équipe de 2 et à 21h en individuel

Vendredi 3 janvier 2014 pour débiter l'année à 21h grand LOTO du tarot (gras, bons d'achat...) à la salle des fêtes. Venez nombreux..

Amicale des jeunes d'antan

Compte rendu des activités du 2e semestre 2013

Tout d'abord, comme en 2012, la salle, mise à notre disposition par la Mairie, est restée ouverte pour que les membres qui désiraient se rencontrer pendant tout l'été aient la possibilité de le faire, et ce à la demande générale des participants habituels.

3 Septembre 2013 : Nombreuse participation de nos

Les Associations

adhérents à la sortie d'un jour (66 adhérents) Visite d'Auch, Condom, Larrensinglé avec mini croisière sur la Baïse.

6 Septembre 2013 : Nombreuse participation de nos adhérents à la fête de secteur VAL DE GARONA qui s'est déroulée cette année à LABASTIDE DU TEMPLE (440 participants au total).

17 Octobre 2013 : Repas d'automne (110 participants) dans la salle des fêtes de BARRY D'ISLEMADE, suivi d'un mini loto toujours très apprécié.

1er Décembre 2013 : Loto à la salle des fêtes de MEAUZAC. Confection et remise des colis de NOEL, avant les fêtes, aux 64 adhérents de 80 ans et plus, membres de notre Amicale

Nos prochaines festivités sont les suivantes :

23 janvier 2014 : Repas de la Coque des Rois à Barry d'Islemade. Bien entendu, le roi et la reine seront fêtés comme les années précédentes, Un loto gratuit suivra le repas.

16 mars 2014 : Assemblée Générale de notre Amicale suivie, comme d'habitude, d'un bon repas qui sera, comme toutes les années auparavant, suivi d'une animation.

L'année 2013 se termine. Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présentons tous nos vœux pour 2014.

Comite des fêtes

Toute l'équipe du Comité se joint à moi pour vous remercier d'être toujours aussi nombreux sur nos manifestations.

Nous avons essayé une fois encore d'innover en vous proposant un programme différent. Ce fut une belle réussite.

Grand merci à toute l'équipe municipale, à Monsieur le Maire, à tous les commerçants et artisans pour leur contribution.

Le comité des fêtes prend un part importante dans l'animation du village, c'est pourquoi je demande aux personnes intéressées de se manifester pour intégrer cette association.

Le bureau va être renouvelé entièrement, il faut des candidats, cette association ne doit pas disparaître.

Merci à toute mon équipe, je suis fier d'avoir travaillé avec eux depuis plusieurs années.

Le comité vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Club d'amateurs d'automobiles anciennes « C3A »

Après la sortie des châtaignes au domaine de Tucayre à Bouillac avec une trentaine de voitures, nous préparons la ronde des crêches pour le dimanche 8 décembre. Cette journée est toujours très festive avec la participation de 80

mordus de nos belles anciennes . Le rassemblement aura lieu place du 8 mai à Meauzac à partir de 8h.

Les fêtes approchent et nous vous invitons au réveillon de la St Sylvestre qui aura lieu comme tous les ans à la salle des fêtes de Meauzac.

Renseignements :

Serge Darenès 275 chemin de Galaubié 82290 Meauzac tél : 06.12.17.58.94 / 05.63.31.53.05

J.C Mourgues 06.84.04.78.96 Email : jcm82@hotmail.fr

La Gaule Meauzacaise

A partir du 1er janvier 2014, la carte de pêche ne sera disponible que sur internet. Vous pourrez la trouver chez nos dépositaires : Qualisol et Epicerie Utile à Meauzac.

Notre assemblée générale s'est déroulée le 22 décembre 2013 dans une ambiance conviviale comme chaque année.

Nous vous rappelons la date de notre loto annuel : le vendredi 7 février à 21 h à la salle des fêtes de Meauzac.

Notre concours de pêche se déroulera le 29 juin 2014.

Nous espérons vous retrouver nombreux lors de toutes nos manifestations.

Le président, ainsi que tous les membres du bureau, vous souhaitent une bonne et heureuse année 2014.

Pole football Terrasses du Tarn

Le FTT c'est le résultat du regroupement de 7 communes : Albefeuille Lagarde, Les Barthes, Barry d'Islemade, Labastide du Temple, Lavilledieu du Temple, Meauzac et Saint Porquier avec un effectif en hausse pour la saison 2013-2014 avec 185 licenciés (158 joueurs (dont 3 filles) âgés de 5 à 19 ans. Un total de 12 équipes qui sont la fierté du club et qui le représentent sur tous les terrains avec la présence en catégorie Elite de 2 équipes (les U14-U15 et les U16-U17) et la création cette saison de la nouvelle équipe des U18-U19 (en photo) qui s'entraîne et évolue sur Meauzac et qui est engagée dans un championnat Inter Districts.



Le FTT c'est aussi des animations telles que les lotos, les tournois, les activités extra sportives, le vide grenier, le stage de football l'été pour les plus grands, des déplacements au Stadium de Toulouse pour assister à des rencontres de Ligue 1 avec le TFC.

A l'aube de cette nouvelle année 2014, le FTT adresse ses meilleurs vœux à tous les habitants de Meauzac. Le FTT remercie également tous ses nombreux sponsors grâce à qui le club se développe. Nous vous donnons rendez-vous très vite pour une année 2014 qui sera riche en animations et en compétitions.

Pour 2014, la volonté première du club (« des entraînements de qualité avec des éducateurs de qualité et diplômés ») sera renforcée avec l'accent mis sur la formation, pour assurer l'apprentissage du football dans de bonnes conditions.

Pour mieux nous connaître, rendez-vous sur nos 2 sites Internet (ftt.footeo.com et sur sports régions) ainsi que sur notre page Facebook ou contactez le 06.59.50.61.88.

Si vos enfants veulent pratiquer le football en 2014, nous les accueillerons avec plaisir. Ainsi le FTT poursuivra son développement.

Pour les entraînements du mercredi après-midi en catégories de jeunes (enfants nés entre 2005 et 2008), notre bus assure un ramassage sur Meauzac, Labastide, du Temple, Lavilledieu, et St Porquier pour accompagner les enfants sur les différents terrains en fonction de leur catégorie.

Nos éducateurs en catégorie U18-U19 : Coyne Jean Philippe (06.32.10.65.59), Boissiere Jean Pierre et Montaigut Quentin (joueur en équipe senior à la JSM).

Horaires des entraînements pour nos U18-U19 sur le terrain de Meauzac :

Lundi de 18 h à 19 h 30 pour une spéciale *gardiens de buts*.
Mercredi de 18 h à 19 h 30. Vendredi de 18 h à 19 h 30.

Merci aux services municipaux et à la mairie de Meauzac pour la mise à notre disposition des terrains et de leur préparation.

Nos lotos sur Meauzac en 2014 : vendredi 04 avril et vendredi 16 mai à 21 h

Notre vide grenier le Dimanche 15 Juin à Lavilledieu du temple.

Une nouvelle association vient de voir le jour à Meauzac !

« Pour le plaisir » est une association intercommunale qui a pour vocation principale de tisser des liens, créer des passerelles entre personnes résidant dans cette commune mais aussi dans notre canton, notre département et ce dans la bonne humeur et la joie.

Pour y parvenir, des divertissements, soirées festives (bals, bals masqués, karaokés, repas, banquets, concerts, soirées à thèmes, visite...) sports et loisirs divers leur seront proposés

au même titre que des voyages en tous genres.

C'est précisément dans ce domaine que l'association s'adresse à vous aujourd'hui en commençant par vous proposer désormais, régulièrement, deux destinations incontournables dans notre région.

Vous avez pris connaissance qu'il est dorénavant plus que jamais nécessaire de compter, de faire des économies dans la période d'austérité que nous traversons actuellement. Nous y avons réfléchi et vous donnons, à l'avenir, la possibilité de pouvoir y remédier en allant effectuer vos courses, vos achats alimentaires et autres, tous les mois, chaque deuxième dimanche au Pas de la Case. Pour cela, des bus seront mis à votre disposition au départ de Meauzac pour votre plus grand confort.

Peut-être que la foi occupe une place importante dans votre vie, et aussi aimeriez-vous participer plus souvent à des moments, événements de la vie liturgique, grandes messes, pèlerinages ou jubilés, peut-être êtes-vous souffrant, dans le doute actuellement ou tout simplement admiratif et impatient de découvrir ou de revoir régulièrement ce haut lieu de l'église à l'odeur de sainteté, renommé dans le monde entier... Lourdes bien entendu !

Excellente nouvelle, c'est désormais possible à Meauzac ! Là aussi, tous les mois, le troisième dimanche, vous pourrez vous y rendre.

Pour cela, des bus au départ du village vous accueilleront pour ravir le plus grand nombre d'entre vous.

Si vous êtes intéressés par l'une ou l'autre de ces destinations, vous pouvez prendre contact avec nous en téléphonant au 06.95.56.23.79 – 09.71.53.71.42 – 06.95.07.02.29 – 06.77.55.80.82

Le Président, Alain Suchet

Jeunesse Sportive Meauzacaise

Pour redonner une dynamique au sein de nos supporters, le bureau Directeur a décidé dans la mesure du possible, de faire jouer un maximum de matchs à domicile, le dimanche à 15H afin de retrouver de l'enthousiasme autour de notre stade.

La saison 2012/2013 fut ponctuée par le maintien de l'Equipe 1 en Promotion Honneur; nous ne pouvons que saluer le travail accompli par Benoit MAUREL et son adjoint Eric SAMARA.

Pour 2013/2014 le groupe 1, avec un nouvel encadrement composé de Patrice HUSSON entraîneur du club et Cyril BOVO son adjoint, les objectifs restent inchangés, qualité et plaisir du jeu sont les mots d'ordres, profitons de l'enthousiasme que propose la jeunesse de notre groupe.

L'équipe 2 quant à elle, toujours encadrée par Jérôme BARAONA et épaulée par Alexandre MARTY et Philippe GAZIN fait un début de saison prometteur. La rigueur et le travail aux entraînements, nous laissent croire que l'objectif

d'accession à l'échelon supérieur est tout à fait envisageable.

Notre association ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui, et nous tenons à remercier :

- L'aide technique et financière de la Mairie de Meauzac,
- La confiance des sponsors et qui ont reconduit leur publicité et les nouveaux qui nous ont rejoint.
- L'équipe dirigeante répartie dans les différentes commissions qui consacre le maximum de son temps et de son énergie au bon fonctionnement du club.

(Des lotos auront lieu les vendredis 10 janvier, 21 février, 07 mars, 11 avril, 02 mai)

L'Assemblée Générale et la fête du Foot sont programmées le samedi 14 juin 2014.

- Nos trois arbitres du club : Julie et Romain Coyne, Omar Cisse.

- Vous, supporteurs fidèles et fiers d'encourager les couleurs « jaunes et noires » à travers la Région Midi Pyrénées, merci encore pour votre soutien.

Attention : Cette année le 14 juin 2014 la JSM fêtera ses 90 ans, venez nous rejoindre pour organiser et nous aider à célébrer ce magnifique anniversaire.

La JSM vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2014.

Bon pied bon œil

Tous les mardis de 10h30 à 11h30 se réunit dans la salle des fêtes la vingtaine d'adhérents de notre association.

Tous seniors et tous conscients que le sport c'est la santé, nous pratiquons de la gymnastique.

Tout le monde joue le jeu que nous ayons ou non des problèmes de santé car notre animatrice Brigitte Mieulet a fait de son action auprès des seniors une priorité et c'est avec bienveillance et professionnalisme qu'elle adapte pour les uns ou les autres l'exercice.



Si nous souhaitons tous avoir bon pied bon œil, nous ne voulons pas nous prendre la tête et travailler avec sérieux pour se sentir mieux ne veut pas dire se priver de rire, de bon humeur, car comme dit Brigitte « rire est une façon simple de faire travailler les abdos »

Avant de nous quitter pour les vacances de Noël nous nous retrouverons comme chaque année pour partager ensemble un repas et un moment fort de convivialité autour de l'auberge espagnole, chacun se faisant une joie d'apporter sa spécialité.

Ne le répétez pas mais je crois savoir que nous aurons des crubelets (merveilles) entre autre au dessert.

A tous nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et vous disons à bientôt peut-être

Le bureau.

Pour nous joindre :

Georges MARTY, Président : 05,63,31,78,30

Nicole DENEBOURG : 05,63,67,84,35

Brigitte MIEULET : 05.63.67.45.02. ou 06.84.14.31.75

Mail : brigitte.mieulet@gmail.com



*Etat Civil 2013***Naissances**

Natéo RUGGIERI	19.01.2013
Noah GUIRAL	30.01.2013
Lyséa BERGER	22.03.2013
Juliette GARCIA SALITOT	07.05.2013
Shana FABRE	18.05.2013
Anouk ROUCHY PRADEAU	22.05.2013
Chloé BERTHOUMIEU	14.06.2013
Maëilly FANET	16.06.2013
Louane SAMARA	05.07.2013
Alessandro BOSCARI MOLES	12.09.2013
Elyn MONSTERLEET	30.09.2013

Mariages

Sandrine NOEL et Jean-Michel MAGNIEZ	05.01.2013
Fabienne JEAN-LOUIS et Jean-Michel ASTRUC	24.08.2013
Patricia CARRIERE et Eric SAMARA	07.09.2013
Lorène CABOS et Aurélien PERIES	14.09.2013
Josiane TELLIER et Jean-François SAINT HILARY	21.09.2013

Décès

Irène SALGUES	01.01.2013
Marcel GREISSEL	09.01.2013
Michel AROLFO	14.02.2013
Jacqueline BLANDINIÈRES	22.04.2013
Simone DELOURS	16.03.2013
Maurice BONNEFOUS	28.05.2013
Edouard MUNOZ-SANTAMARIA	15.06.2013
Paulette GUY	18.07.2013





Informations générales

Mairie

2 route de Lafrançaise – 82290 MEAUZAC

Tél : 05.63.31.64.98

Fax : 05.63.31.53.86

Mail : mairie-meuzac@info82.com

Secrétariat

Céline Gilis / Christelle Milon

Horaires d'ouverture :

Lundi au mercredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 14 h - 18 h

Judi : 8 h 30 - 12 h 30 fermé l'après midi

Vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 14 h - 17 h

Permanence des élus

Samedi de 10 h à 12 h

Enlèvement de la ferraille

Tous les premiers jeudi du mois. Inscription à la mairie.

La ferraille doit être déposée devant le portail.

Communaute de communes des terrasses et plaines des deux cantons

4bis route de Lafrançaise – 82290 Meuzac

Tél / Fax : 05.63.31.59.48

Mail : comcompt2c@orange.fr

Secrétariat

Stéphanie DUCHET

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 – 17 h 30

Mercredi : 9 h – 12 h

Bibliothèque

L'inscription pour les adultes et les enfants, ainsi que le prêt des livres, est gratuite.

Horaire : samedi de 11 h à 12h

Bureau de poste

Ouvert du mardi au samedi de 9 h à 12 h 30 - Fermé le lundi

Levée du courrier du lundi au vendredi à 15 h, le samedi à 11 h 30

Prefecture – Alerte meteo

Les bulletins d'alerte météo sont consultables sur le répondeur de la Préfecture au 0.821.00.32.82

Directeur de la publication : José Lacombe

Mise en page : Roland Gabillon



**Enfants en danger ?
Parents en difficulté ?
Le mieux, c'est d'en parler !**



NUMÉRO NATIONAL

NUMÉRO DÉPARTEMENTAL

ALLÔ ENFANCE EN DANGER

01 49 49 01 65



www.allo119.gouv.fr

